L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"[illegible] que l'UNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 29 AVRIL 1833.

POUR GOUVERNEUR:

J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 28 avril.

La malle de samedi nous a apporté les journaux de New-York du 8 et ceux de Philadelphie du 9—rien de nouveau. Nous avons affiché, samedi soir, à la Bourse, un extrait de lettre de New-York du 9 (qu'on trouvera dans la partie anglaise) qui annonce l'arrivée de *Mary Husband*, parti de Liverpool le 8 mars. On verra que le marché au coton y était en mouvement.

Hier, point de malle du nord.

NOUVELLES DIRECTES DE FRANCE.

Le navire *New-Orleans*, capitaine PATTEN, parti du Hâvre le 3 mars, est entré dans ce port dans la matinée d'hier. Nous n'avons pas reçu nos liasses par cet arrivage, mais une maison de commerce a eu la bonté de nous communiquer deux gazettes du Hâvre jusqu'au 6, et un prix-courant du 7, dont nous avons extrait tout ce qui nous a paru intéressant.

La nouvelle la plus importante est celle de la convocation des anciennes Cortès par Ferdinand. Tous les amis des idées libérales, et ceux qui prennent intérêt à ce pays doivent se réjouir d'une nouvelle aussi agréable.

Il paraît que les jours de la duchesse de Berry étaient en danger.

Les affaires d'Orient sont toujours dans le même état; néanmoins les journaux allemands sont d'opinion que la paix n'est pas éloignée.

Cette odieuse ligue qui a fait pendant quinze ans peser un joug de fer sur les peuples de l'Europe, et qu'on croyait à jamais rompue, la *Sainte-Alliance*, n'a pas péri tout entière dans la pensée de ses dignes auteurs. S'il faut en croire quelques articles de Londres, il s'élabore certain projet, qui donnerait lieu de croire fortement qu'il est question de renouer l'infernale trame conçue naguères par les tyrans de l'Europe pour maintenir en France la branche aînée des Bourbons.

M. de Chateaubriant a été acquitté.

Le correspondant particulier du *Journal du Hâvre* lui écrit de Paris que le successeur du baron Van Zuylen à Londres est M. Dedel; et il ajoute que c'est une sorte de triomphe pour lord Palmerston et le prince de Talleyrand, qui avaient en quelque sorte sommé le gouvernement hollandais de remplacer M. Van Zuylen. Mais ce changement n'amènera pas davantage un résultat définitif, parce qu'il est probable que M. Dedel continuera le système dilatoire du baron, qui est celui du roi Guillaume lui-même.

Les agents de don Pedro en Angleterre font de grands efforts pour lever de nouvelles recrues pour l'armée de Porto. Des renforts considérables en hommes; et en matériel ont dû partir de Falmouth au commencement de mars.

Le *Journal du Hâvre* du 2 mars dit que la liste du Lloyd-Français du 28 février était accompagnée d'un supplément, la feuille ordinaire n'étant pas assez grande pour contenir tous les détails parvenus à cette administration sur les désastres soufferts par les navires durant les derniers coups de vent.

Le *Globe* de Londres du 25 février contient le singulier rapport que voici: "A une vente qui a eu lieu dernièrement au magasin d'Evans (libraire de Londres) il s'est trouvé une lettre du comte de Provence (Louis XVIII) au duc de Fitz-James, de sa propre écriture, et portant le millésime 1789. Il informe le duc que depuis six semaines il a entre les mains la preuve incontestable de l'illégitimité des enfans de Louis XVI, et aussi des preuves de la conduite coupable de la reine Marie-Antoinette. Il l'engage à faire une mo[illegible] à ce sujet à l'assemblée des Notables, à laquelle il ne sera pas présent, mais où sera le comte d'Artois. Il ajoute que ces découvertes ne seront pas fort agréables au roi, qui est toujours le jouet de sa femme, et conclut en demandant d'une manière significative: Mé[illegible]-t-il de régner!" Ce document important a été acheté par MM. Truttle et Wartz."

Après cela, allez donc vous fier aux lamentations des princes sur les malheurs arrivés à leurs familles!

L'Indicateur de Bordeaux annonce que la comtesse de Neiperg, autrement dit Mme. veuve de Berry, est malade, et que des médecins sont partis pour lui donner des soins. Le terme approche peut-être.

Le gouvernement français vient d'acheter la bibliothèque du feu baron Cuvier, pour la somme de 72,000 frs., et les manuscrits égyptiens de M. Champollion jeune, pour la somme de 50,000 frs.

Le *Messager* de Galignani, journal anglais publié à Paris, révoque en doute l'authenticité de cette note énergique qu'on dit avoir été présentée au roi Guillaume par lord Palmerston et Talleyrand.

La maladie à laquelle on a donné le singulier nom d'*influenza* est extraordinairement répandue en Russie, en ce moment. On dit qu'à Moscou il n'y a pas moins de 160,000 personnes qui en sont atteintes.

Le voyage du roi de Bavière en Italie est ajourné.

Le *Messager des chambres*, journal de Paris fondé par M. de Martignac au temps de son ministère, et qui depuis a soutenu successivement toutes les nuances de l'opinion dite libérale, et a fait même quelquefois de la bonne légitimité, a été vendu à l'encan le 21 février, en l'étude de Me. Varin, notaire; il a été adjugé à M. Hector Couvert, pour la somme de 92,750 frs.

M. Bascans, éditeur, et M. Mie, imprimeur de la *Tribune*, journal de Paris, traduits sur les bancs des assises sous la prévention d'avoir publié des articles insultants pour S. M. Louis-Philippe, ont été tous deux acquittés.

Une lettre de Gênes du 15 février annonce que le comte d'Espagne, échappé dernièrement à la Santa-Hermandad de Ferdinand VII, est arrivé sain et sauf dans cette ville. Il doit la vie aux bons offices de l'ex-vice consul anglais de Barcelonne.

Le docteur Wolowski, ex-médecin en chef des hôpitaux de Varsovie et de l'ex-armée polonaise, a été nommé par ordonnance royale, chevalier de la légion d'honneur, en récompense des services qu'il a rendus pendant le choléra.

A propos du choléra: cette affreuse maladie n'a pas fait moins de 800 orphelins dans l'arrondissement de Paris.

Le duc d'Orléans, suivi du général Marbot, est parti pour Bruxelles. On avait répandu le bruit que son altesse, accompagnée de son frère le duc de Nemours, avait été rendre une visite au général Lafayette; mais le *Messager* dit formellement que c'est faux.

Le célèbre ornithologiste américain Audubon fait maintenant un voyage dans les villes situées sur l'Atlantique, à l'effet de remplir la souscription destinée à payer les frais d'impression du second volume de son grand ouvrage. Cet ouvrage se composera de 4 volumes, au prix de 200 piastres par volume!!!

EXTERIEUR.

FRANCE.

PARIS, 5 mars.

—Il n'est plus question de rappeler la garnison d'Ancône, malgré les protestations itératives du pape contre le séjour des troupes françaises sur son territoire. On parle même d'y envoyer de nouvelles troupes. On ferait à Ancône une sorte de dépôt militaire, pour le cas où il faudrait envoyer des troupes dans l'Orient, pour prendre part à l'intervention dans les affaires turco-égyptiennes.

—C'est aujourd'hui que M. Pozzo di Borgo est attendu à Paris, après être resté plus de deux mois à Londres. Ses efforts pour réconcilier le cabinet de Saint-James avec la politique Russe, paraissent avoir été entièrement dépourvus de succès; pendant son séjour en Angleterre, le diplomate russe a constamment évité les conférences où se trouvait M. de Talleyrand; et lorsque ces deux diplomates se rencontraient ensemble, on remarquait entre eux un cercle de politesse qui cachait évidemment le peu d'harmonie qui existe dans leurs rapports officiels.

—Nous apprenons que les cours du Nord intriguent en Espagne pour ramener entièrement le cabinet de Madrid à l'ancien système. M. de Reyneval a écrit dernièrement au ministre des affaires étrangères, pour annoncer que les efforts de l'ambassadeur de Russie commencent à faire quelque impression sur l'esprit de Ferdinand.

PARIS, 3 mars.

D'après les nouvelles de Bordeaux, du 2 mars, il est positif que la santé de la duchesse de Berri a été fortement ébranlée, par suite de l'aveu qu'elle a fait de sa grossesse ou de la publicité que cet aveu a reçue. Son indisposition a même pris, à ce qu'on [illegible], un caractère assez grave pour [illegible] le [illegible] des médecins à la forteresse de Blaye. Dans la nuit du 28 février au 1er. mars, MM. Bourges, [illegible] et Ganilhac se sont rendus en toute hâte auprès de la duchesse de Berry, et ils ont eu une consultation avec M. Guérin, qui y était arrivé le jeudi au matin. Le 2, ces quatre docteurs n'étaient pas encore de retour à Bordeaux, où l'on se livrait à mille conjectures sur le but de leur voyage. On croyait que madame était à toute extrémité, par suite d'une fausse couche; le bruit s'en est aussi répandu hier soir dans Paris, et l'on disait que plusieurs médecins venaient de recevoir l'ordre de partir à l'instant même pour Blaye.

Quoique cette nouvelle soit exactement exagérée, elle n'en va pas moins être exploitée par toute la presse légitimiste, qui cherchera ainsi à rendre la duchesse de Berry intéressante. Si la princesse venait à mourir, ce serait un événement qu'exploiteraient les carlistes, qui ne manqueraient pas de trouver des preuves que la duchesse de Berri n'était pas enceinte, et que la déclaration était extorquée ou même apocryphe. Il n'y a pas d'insinuations perfides qu'ils ne fissent alors disposés à mettre en circulation. Il faut, maintenant que le secret de la forteresse de Blaye est divulgué, laisser plus libre l'accès auprès de la princesse, afin que chacun puisse bien se convaincre de sa position réelle. C'est le seul moyen qui reste au gouvernement d'ôter tous soupçons aux incrédules du parti carliste.

En attendant les preuves ultérieures, la *Quotidienne* continue son système de dénégation, et chaque jour elle publie de nouvelles protestations contre la déclaration de la prisonnière de Blaye. Aujourd'hui, c'est M. le vicomte de Conney, qui vient argumenter contre cette pièce officielle. Du reste, tous ces faiseurs de protestations font preuve de bien peu d'habileté dans leur système de défense; car dès qu'il sera prouvé que le fait qu'ils contredisent est exact, toutes les éphithètes dont ils gratifient par fois une régente de France, qui se rendrait coupable de la faute qui est reprochée à la duchesse de Berri, retomberont naturellement sur cette malheureuse princesse, et ils auront alors beaucoup de peine à expliquer leurs protestations.

—Nous apprenons que deux médecins sont partis ce matin, en poste, pour Blaye, afin d'assister à une consultation sur l'état de la duchesse de Berry.

—On dit que la flotte russe qui est partie de Sebastopol, pour se rendre à Constantinople, doit continuer sa route malgré la tournure pacifique que les affaires d'Orient ont prise tout récemment. Si ce bruit vient à se confirmer, il faudra que le gouvernement français fasse partir aussi la flotte que l'on prépare à Toulon pour surveiller l'escadre russe.

—La duchesse de Berri est tombée très-grièvement malade en apprenant que sa déclaration du 22 février n'avait point été tenue secrète, et qu'elle avait été mise officiellement par le *Moniteur* au ban de l'Europe. Elle serait tombée dans un délire aigu, qui déjà l'avait tourmentée avant le 22, et ses jours seraient dans un état presque désespéré.

—Le bruit s'est répandu ce matin dans la capitale qu'une estafette arrivée cette nuit à l'ambassade d'Espagne, aurait apporté la nouvelle d'une convocation des Cortès par décret du roi, qui aurait été inséré dans la *Gazette de Madrid*. Nous rapportons ce bruit sans prétendre le garantir, quoiqu'il nous ait été successivement communiqué par plusieurs Espagnols à même d'être bien informés.

—Les journaux ont annoncé une prochaine dissolution de la chambre, dont l'époque serait fixée déjà à l'accouchement de la duchesse de Berri. Je crois qu'il s'agit en effet de dissolution; mais cette mesure serait appuyée sur un événement autrement grave que l'accomplissement d'un fait déjà officiellement connu, et exploité par toutes les opinions.

La chambre sera dissoute aussitôt que le grand traité de quasi sainte-alliance, qui s'élabore à Londres et dont je vous ai déjà parlé, sera mené à fin; on espère l'avoir conclu avant la fin de mars, ou tout au plus tard pour le moment où la session de 1832 s'achèvera. On croit qu'à l'aide du bruit qu'on fera de l'entrée de la France dans la famille européenne, on obtiendra une chambre bien autrement juste-milieu que celle de 1831. Ce calcul pourrait être trompé.

—M. de Talleyrand a écrit à Paris, pour blâmer la publicité donnée à la déclaration de Blaye, et surtout la forme de cette publicité. Il pense que par la crainte de cette divulgation du secret de la duchesse, on aurait obtenu d'elle et des puissances bien autre chose que ne rapportera l'article du *Moniteur* du 26 février.

HOLLANDE.

La séance des états-généraux de La Haye, du 1er. courant, est de la plus haute importance en Hollande, on avait paru croire que la communication du ministre des affaires étrangères annoncerait des dispositions plus pacifiques de la part du cabinet néerlandais, mais il est évident que le dessein de Guillaume est encore de gagner du tems, en déclarant que les cinq puissances auraient à reprendre les négociations avant qu'il puisse accepter aucune des propositions qui lui ont été faites.

PORTUGAL.

NOUVELLES DE LISBONNE, des 16 et 18 février.

C'est moins dans l'intérêt de la cause constitutionnelle portugaise, que dans celui de l'humanité, que nous devons rassurer les esprits contre un nouveau piège tendu par les meneurs miguélistes, à la crédulité publique. Le tableau des ravages et des terreurs occasionnés par le choléra, est encore trop présent à tous les souvenirs, pour que la crainte de la reapparition de ce fléau ne soit pas de nature à semer les plus justes alarmes, partout où l'on pourra soupçonner sa présence. Que serait-ce donc, si, par d'indignes manœuvres, on essayait de faire croire à sa réalité?

C'est ce que vient de tenter charitablement le parti adverse de doña Maria. Il a supposé et proclamé, par toutes les voies imaginables, que le choléra s'était déclaré avec violence dans Porto.

Il fallait donner un corps à ces bruits hasardés. Pour y parvenir, on a commencé par faire publier, par les agens consulaires du gouvernement espagnol, un refus de visa sur toutes les patentes des navires ayant cette ville pour destination. On a fait suivre cette annonce, d'un reglement de ce gouvernement, qui soumet à une contumace, plus ou moins longue, toutes les provenances d'Oporto.

Dans le même moment, on implorait à Lisbonne la protection de l'Eternel, par des prières et des processions, et l'on a poussé la jonglerie jusqu'à prétendre promener à leur suite les images des saints les plus en vénération. C'est à l'assistance du patriarche que l'on doit d'avoir évité une pareille profanation dans un but que la morale et la religion réprouvent également. Puis ce vénérable prélat n'avoir point à se repentir de cette opposition, qui a été dénoncée à l'usurpateur!

Ce qu'il y a de singulier, à travers cet infâme manège, c'est qu'à Porto on se porte bien, et qu'il n'existe d'épidémie que dans les quartiers de don Miguel hors de cette ville. Là, un typhus, causé par les mauvais alimens, les fatigues et les bivouacs, enlève de 50 à 60 hommes par jour. Son armée est tellement affaiblie, qu'il est question de la replier sur Coïmbre, et pour faciliter ce mouvement, 2000 chevaux et mulets ont été requis pour le transport des malades.

Don Miguel, à son retour à Lisbonne, a ordonné un redoublement d'activité dans le travail des fortifications et plus particulièrement dans les défenses du château de St.-Georges.

Il a aussi ordonné une levée de 6000 hommes, dans laquelle seront admis, avec amnistie entière, les volontaires royalistes déserteurs. Ceux qui, en quittant leurs drapeaux, avaient emporté leurs armes et leurs bagages, ne sont point exceptés du pardon et de l'admission.

Le 16 février a été un jour malheureux pour certains favoris. Le marquis de Tancos, aide-de-camp de don Miguel, a été fustigé de sa propre main et chassé de son palais. Le comte de Barbacena est tombé en pleine disgrâce. Le commandant de la forteresse qui a tiré sur le brick français, le fameux Raymondo Joseph Pinhero, a été renvoyé, sans que cela puisse être considéré comme un commencement de satisfaction pour la France; car la *Gazette officielle* a grand soin d'avertir que cet officier conserve son grade et ses honneurs.

Tout manifeste la détresse du parti miguéliste. Le paiement des intérêts de la dette publique se fait très-irrégulièrement, et l'on craint qu'à tant de maux ne se joigne bientôt une nouvelle visite de l'escadre française, attendu que le tyranneau, malgré les conseils de ses alliés, refuse les réparations qui lui sont demandées.

AUTRICHE.

VIENNE, 22 février.

La guerre en Asie est maintenant considérée comme terminée, et il ne s'agit plus que de fixer les conditions sous lesquelles s'opérera la réconciliation entre Méhémet Ali et la Porte ottomane, à l'aide des négociations qui seront entamées à Alexandrie, et auxquelles doit assister le lieutenant-colonel de Prokesch, comme représentant de l'Autriche. M. de Prokesch se rend à cet effet à Trieste, où une frégate autrichienne l'attend pour le conduire à Alexandrie. Un courrier autrichien a été expédié sur-le-champ pour Londres, avec les nouvelles favorables arrivées de Constantinople. Il paraît que le cabinet anglais suit une marche très logique dans les affaires d'Orient, et qu'il veut contribuer au rétablissement de la paix dans l'empire turc, avec autant de zèle que les cabinets russe et autrichien le surement. Si les négociations, relatives à l'affaire hollando-belge, étaient aussi avancées celles qui concernent la Turquie, on pourrait être tranquille sur l'avenir.—(*Gazette d'Augsbourg*.)

—On parle du désarmement des forteresses du Rhin, autant que ce désarmement est compatible avec le système militaire prussien.

VIENNE, 23 fév.

Plusieurs journaux étrangers font mention d'un traité intervenu entre la France et l'Angleterre d'une part, et l'Espagne de l'autre, dont le but serait de pacifier le Portugal. Nous pensons néanmoins que cette nouvelle est dénuée de fondement, autant du moins qu'elle donnerait à entendre que l'Espagne s'est engagée à obtenir la renonciation de don Miguel au trône de Portugal, sous la condition que la France et l'Angleterre contracteraient certaines obligations en faveur de la couronne d'Espagne.

Suivant des lettres du Tyrol, le conseil de guerre aurait condamné à la peine de mort le général Zucchi, qui s'est rendu coupable du crime de haute trahison, en désertant et en prenant les armes contre l'armée autrichienne à l'occasion des troubles de la Romagne. La sentence est sous les yeux de S. M. l'empereur qui doit la confirmer; on a de forts motifs pour espérer que S. M. commuera la peine [illegible].

PRUSSE.

BERLIN, 24 février.

On prétend que des personnes qui occupent un rang élevé dans la société, confirment la nouvelle récemment arrivée de Hollande, que notre cabinet, agissant de concert avec les cabinets russe et autrichien refusait de prendre part aux délibérations de la conférence [illegible] qu'elle remettait à Londres. On croit généralement que les ministres anglais seront bientôt obligés de faire une concession à ce sujet au parti tory, et de lever l'embargo qui frappe les navires hollandais.

On pense que le mariage du duc Guillaume de Brunswick avec la princesse Elisabeth de Prusse sera publié aussitôt que les différens qui existent entre le duc et son frère auront été arrangés.

Suite de la recherche de La Pérouse.

On trouve plus de détails neufs et intéressans dans la notice que l'auteur a rédigée en partie d'après les voyageurs anglais, et en partie d'après ses propres observations, sur les sauvages de la Nouvelle-Hollande, race singulière que rien n'a pu civiliser jusqu'à présent, ni même rapprocher de la civilisation. La condition de ces hommes de la nature paraît être de rester sauvages ou de disparaître de leur sol natal. Ils annoncent malheureusement une organisation intellectuelle incomplette; ils sont doux durant que des sauvages peuvent l'être, quand les passions ne les emportent pas. Plusieurs personnes de l'expédition passèrent une partie de leur temps au milieu d'eux, et n'eurent qu'à se louer de ces êtres inoffensifs et dépourvus de tout ce qui peut rendre la vie agréable.

Leurs femmes envieraient bien le sort de leur sexe en Europe, si elles pouvaient en avoir l'idée. Quant à leur propre sort, il consiste à travailler pour leurs maris. Il y a des matelots ou ouvriers anglais, voir même des forçats, qui s'établissent sur les côtes de la Nouvelle-Hollande pour se livrer à la pêche. Ces gens grossiers profitent de la bonne volonté et des humbles dispositions de ces femmes laborieuses pour les envoyer à la chasse des kangaroos; à la pêche, pour faire préparer leur nourriture par elles, etc. Les naturalistes de l'expédition mirent également à profit la disposition de ces bonnes femmes sauvages pour enrichir le musée d'histoire naturelle de Paris. "C'étaient elles, dit M. Quoy dans le journal dont M. d'Urville donne un extrait; c'étaient elles qui plongeaient pour nous apporter des huitres et autres coquilles, et qui nous procurèrent une grande quantité de gros lézards qu'il eût été impossible d'avoir sans leur secours."

L'époque du mariage, qui pour les femmes d'Europe est un temps de fêtes et d'enchantemens, est redoutée par les femmes sauvages comme un supplice affreux, c'en est un en effet, que cet enlèvement violent accompagné de toutes les hostilités d'un ennemi furieux; or, cet ennemi furieux c'est le mari ou le prétendant qui vient guetter la jeune femme comme une bête fauve, l'abat d'un coup de casse-tête, s'empare d'elle et la force de s'enfuir avec lui à travers les rochers et les épines. Il l'entraîne toute sanglante et à moitié morte dans sa tanière, et voilà sa compagne installée. Il faut avouer qu'une noce en Europe diffère un peu de cette manière australienne de célébrer *le plus beau jour de la vie*. C'est à qui tourmentera le plus ces pauvres femmes. Dans leur enfance on leur enlève deux phalanges du petit doigt de la main gauche sous le prétexte absurde que ces phalanges les gêneraient pour rouler leur linge de pêche autour de la main. Cette coutume tyrannique est si bien établie, que les femmes qui n'ont pas subi une mutilation aussi insensée sont traitées avec mépris.

Une autre mutilation attend les jeunes garçons; car il faut bien que chaque sexe ait sa part dans cette profusion de coutumes absurdes et cruelles. On leur fait sauter, dans une espèce de cérémonie publique, une dent de devant. M. d'Urville a décrit tout au long les détails de cette cérémonie d'après le témoignage d'un anglais, nommé Collins, qui la vit exécuter sous ses yeux. C'est l'initiation à l'âge de la virilité; de plus c'est un espèce d'impôt ou d'hommage qu'exige la tribu de la baie de Kemmiral, apparemment parce qu'elle est la plus forte; car chez les sauvages encore plus que chez les hommes civilisés, le plus *fort* aime à faire sentir sa supériorité; les Kemmirals n'ont pas trouvé, à ce qu'il paraît, de moyen plus ingénieux pour donner une preuve authentique de leur suprématie, qu'en obligeant tous les hommes des tribus sur lesquelles ils dominent à se faire arracher une dent par leurs maîtres. Ils l'enlèvent avec une *grande dextérité*, qui ferait honneur au dentiste le plus renommé, quoiqu'ils n'aient pas ses outils, et les jeunes gens subissent l'opération avec une résignation toute stoïque.

L'expédition française partit du port Jackson pour continuer son voyage dans la direction de l'est. Les tempêtes la reprirent au sortir du port, et telle fut encore cette fois ci la contrariété des vents, que pour la traversée entre la Nouvelle-Hollande et la Nouvelle-Zélande, qui peut se faire en peu de jours, nos voyageurs restèrent dix-sept jours en mer. Les tempêtes paraissaient conspirer contre le succès de cette expédition. Sur la côte orientale de la Nouvelle-Zélande, que M. d'Urville a explorée avec beaucoup de soin, la corvette manqua de périr plus d'une fois entre les écueils.

La Nouvelle Zélande se compose comme on sait de deux iles séparées par le détroit de Cook, le premier navigateur qui ait visité ce pays en détail, et qui en ait donné une description. Depuis ce temps, et surtout depuis que les Anglais se sont établis dans la Nouvelle-Hollande, ce pays insulaire est fréquenté par les navires européens; des missionnaires se sont établis avec leurs femmes chez les sauvages; mais ceux-ci n'en continuent pas moins de manger leurs ennemis. Touanqui, un des chefs qui vint à bord de la corvette française, ne cacha point qu'il avait mangé son ennemi Pomare contre lequel il avait long-temps guerroyé. Les femmes de ces mangeurs de chair humaine viennent pourtant charmer les ennuis des matelots européens, et dès qu'un bâtiment européen arrive, il s'établit un trafic de charmes à bord du navire. Les matelots de la corvette l'*Astrolabe* ne furent pas plus difficiles que d'autres et s'accommodèrent fort bien de ces sauvages aux lèvres tatoués en bleu. "Malgré les inconvéniens et le dégoût que ce commerce entraîne à certains égards, dit M. d'Urville, je ne crus point devoir m'y opposer ouvertement, tant pour laisser goûter un moment à nos marins l'oubli de leurs maux passés et de leurs longues privations, que pour conserver en ma puissance une utile garantie contre les complots des naturels."

Il paraît que les femmes cherchent aussi des garanties, car elles s'approprient ce qu'elles peuvent saisir; M. Quoy est à cet égard un peu plus explicite que le commandant. Voici comment il s'exprime sur ce singulier trafic: "Nous fûmes entourés d'un assez grand nombre de pirogues parmi lesquelles il y en avait de fort belles, portant environ trente rameurs.... Nous achetâmes, pour des haches et des hameçons, des pommes de terre et plus de cochons que nous ne pouvions en nourrir. On en obtint même pour des couteaux. Les femmes, de leur côté, échangeaient leurs faveurs contre des colliers et des mouchoirs, mais jamais autrement, et toutes étaient portées à ce commerce par le seul désir d'obtenir ce qu'on leur offrait, et de plus ce qu'elles pouvaient attraper, car elles sont très voleuses. C'est ainsi, par exemple, que dans les instans où l'on fait peu d'attention à ce qui se passe autour de soi, elles, au contraire, s'occupaient à désenfiler les boucles des rideaux qui se trouvaient au-dessus de leur tête pour les emporter, à prendre tout ce qui se trouvait à leur portée, serviettes, bonnets, draps de lits, jusqu'à un énorme oreiller en plumes que l'une d'elles cherchait à *dissimuler* sous son bras. Un de nos messieurs eut sa montre, qui était de prix, enlevée; il la retrouva heureusement dans les mains d'un chef, car c'est à eux que finissent par revenir les choses qu'on donne à ces malheureuses ou qu'elles volent."

Il paraît pourtant que tout n'est pas intérêt et cupidité dans ce commerce clandestin; du moins M. d'Urville assure que lorsqu'à la veille de son départ il fit mettre dans une pirogue douze ou quinze femmes qui s'étaient établies à bord de la corvette depuis son arrivée, il y eut des larmes répandues; "car, dit-il, ces pauvres créatures s'attachent réellement aux Européens, malgré le peu de jours qu'elles ont à passer avec eux." Peut-être aiment-elles pour elles, et volent-elles pour leurs maîtres, qui viennent eux-mêmes les offrir ou louer aux Européens.

La corvette l'*Astrolabe* n'eut que des relations amicales avec les insulaires de la Nouvelle-Zélande; plusieurs Français passèrent même une nuit au milieu des sauvages sur terre, sans courir aucun danger. Il est vrai qu'on eut soin de garder des ôtages à bord de la corvette, et de respecter leurs préjugés, surtout leur *tabou* ou *tapou*, c'est-à-dire l'idée sacrée qu'ils ont de certains objets. M. d'Urville présume avec raison que c'est pour n'avoir pas connu ce tabou que plusieurs navigateurs antérieurs ont excité, sans le savoir, la vengeance des sauvages et en ont été les victimes. Le commandant Marion, entre autres, qui n'avait apporté que des bienfaits aux savages, fut impitoyablement massacré par eux, sans qu'on en sache la cause. Peut-être toute son imprudence consistait-elle à marcher sur une terrain *taboué*. Le nom de l'infortuné Français et sa triste fin sont restés dans la mémoire des sauvages, et le capitaine Dillon assure même dans sa relation de voyage, que les insulaires de la mer du Sud chantent des complaintes sur sa mort. Ils auraient tort en effet d'oublier le nom d'un navigateur paisible qui est venu leur apporter le porc, la pomme de terre, l'oignon, et d'autres légumes qui contribuent maintenant à répandre l'abondance dans une partie de la Nouvelle-Zélande.

Le bienfait est d'autant plus important que ces iles sont naturellement pauvres en animaux, en fruits et en légumes. Sur la plage de la pointe de l'Aiguade nos voyageurs ne virent ni oiseaux, ni insectes, ni même de reptiles; ces mornes solitudes avaient quelque chose de solennel et de lugubre. Cependant le sol de la Nouvelle-Zélande est généralement fertile, et le climat y est salubre et modéré. Les productions de l'Europe s'y acclimatent bien; il en est de même des animaux. Ainsi les colonies pourront réussir, pourvu que les colons ne soient pas mangés par les sauvages. Des Anglais y avaient commencé un établissement pour la culture et le commerce de ce beau lin de l'île, le *phormium tenax*, dont les Zélandais font des nattes très solides; mais au premier danger d'être dévorés par les indigènes, les colons se sont enfuis. Les missionnaires sont un peu plus courageux; dans leur voisinage pourtant les indigènes rôtissent et dévorent de la chair humaine. On ne peut guère espérer de civiliser promptement cette race féroce qui pourtant annonce de grandes facultés intellectuelles; ce ne pourra être que l'œuvre du temps et de la patience. Peut-être la présence d'une colonie grande et forte opérera ce prodige.

J'espère que la publication de la suite du voyage de M. d'Urville me mettra bientôt à même de continuer avec l'auteur son exploration intéressante de la grande mer du Sud.

(*Le temps.*)

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.—Partie maronne de chez la soussignée, le 1er. avril courant, la mulatresse MARIE, taille d'environ 5 pieds, visage petit, âgée d'environ 35 ans. On suppose qu'elle est quelque part dans les faubourgs supérieurs. Les capitaines de bâteaux à vapeur et de navires sont prévenus de ne pas lui donner asile, sous les peines prévues par la loi.
26 avril—4. L. A. CALDWELL.

TRAITES sur France, à vendre par
24 av J. MAGER.

Commercial.

Marché du Hâvre, 7 mars.

Les [illegible] ont éprouvé une bonne demande depuis notre dernière [illegible], et à l'exception d'une vente de 589 balles coton [illegible] faite en bloc, au quai, à raison de 89½, qui a été [illegible] de l'acheteur, nos cotes ont été généralement [illegible].

Les ventes du [illegible] février au 6 mars inclusivement, comprennent [illegible] balles, dont 2887 Louisiane, de 94 à 111; 2585 Uplands, Mobile et Alabama 89½ à 108; et 270 Bahia de [illegible] à 124; tous ces prix à l'acquitté.

Les arrivages, durant le même temps, se sont élevés à 6293 balles des Etats-Unis, savoir:

1734 balles par un arrivage		de la Nouvelle-Orléans;
[illegible] dito	dito	de la Mobile;
[illegible] dito	dito	de Savannah;
1227 dito	dito	de Charleston;
772 dito	dito	de Norfolk;
[illegible] dito	dito	de New-York;

6293 balles par sept arrivages des Etats-Unis.

Existences au 28 fév. 27039 b. sur lesquelles 23044 E.-U.		
Arrivages jusq. 6 mars, 6283		6283
	33311	29327
[illegible] jusq. 6 mars	5482	5212
[illegible], au 6 mars	27829	24115

[*Par autorité.*]

ACTE

Pour incorporer la Compagnie des "bateaux à vapeur de remorque de la Louisiane."

SECT. 1. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*, Que James Foster, jr. Thomas Banks et John D. Bein, et leurs associés, ainsi que toutes personnes qui sont ou pourront à l'avenir, être actionnaires dans le fonds capital ci-après mentionné, créé dans l'intention d'avoir et d'entretenir des bateaux à vapeur pour remorquer les navires, soit en montant, soit en descendant le fleuve Missisipi, depuis et jusques à la mer, sont déclarés en vertu du présent, former un corps incorporé, investi de tous les droits et privilèges nécessaires pour mettre à exécution le but de cette charte, accordés aux corporations autorisées et établies par la loi, sous le nom et titre de "Compagnie des Bateaux à Vapeur de Remorque de la Louisiane," et continuera d'exister ainsi, pendant le terme de vingt ans, à dater de la promulgation de cet acte.

SECT. 2. *Il est de plus décrété, etc.* Que le fonds capital de la dite compagnie ne devra pas excéder la somme de cent-vingt-mille piastres, et sera divisé en actions de cinq-cents piastres chaque, et les actionnaires ou sociétaires auront respectivement un nombre d'actions égal à l'intérêt qu'ils ont ou pourront avoir par la suite dans le fonds capital de la dite compagnie, et la dite compagnie pourra poursuivre et être poursuivie par devant toute cour ou cours de justice.

SECT. 3. *Il est de plus décrété, etc.* Que les affaires de la dite corporation seront administrées par un nombre de directeurs qui ne sera pas moindre de deux et n'excédera pas trois, qui devront être actionnaires et choisis annuellement après le premier lundi d'avril de l'annee mil-huit-cent-trente-trois, et le premier lundi d'avril de chaque année subséquente, laquelle élection se fera au scrutin et chaque actionnaire, dans les dites élections, aura droit à une voix par chaque action qu'il possédera, à l'époque de la dite élection; et jusqu'au premier lundi d'avril mil-huit-cent-trente-trois, James Foster jr. Thoms Banks et D. Bein seront directeurs de la dite corporation et continueront de l'être jusqu'à ce que d'autres directeurs soient dûment élus.

SECT. 4. *Et il est de plus décrété, etc.* Que les directeurs susdits, et ceux qui pourront de tems à autre, être élus, devront aussitôt que faire se pourra, après leur élection, nommer entr'eux un président, et ils auront le droit de faire tels réglemens qui ne seront pas incompatibles avec les lois de cet Etat, ou des Etats Unis, et de nommer tels officiers, agents ou commis qu'ils jugeront nécessaires, à l'effet d'opérer le transport des actions et d'aministrer les affaires de la dite corporation; et dans les cas où l'élection n'aurait pas lieu à l'époque où elle devrait se faire, conformément à cet acte, les directeurs alors en place, continueront d'être directeurs jusqu'à ce que d'autres soient élus.

Signé ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
Signé C. DERBIGNY,
Président du Sénat.
Approuvé le 30 mars 1833.
A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Samedi à 7 heures du soir, est décédé JOSE ESTEVANELL, âgé de 48 ans; estimé de tout le monde, sa perte sera vivement sentie de tous ceux qui l'ont connu.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Barque Alasco, Cole, Boston,	Stetson & Avery.
Brick Intrepido, Botta, Havane,	Tufts et Clarke
Brick Ajax, Rollins, Norfolk,	J W. Zacharie et co'
Goël. Louisiana, Smith, Mobile,	Tourné et Beckwith
Goël. Maria, McCloud, Mobile,	Sloo et Byrne
Goël Josefina, Botet, Havane,	Estevanell & Courval

ARRIVES.

Navire New-Orleans, Patten, du Havre, sur lest, au capitaine, ayant touché à la Havane.
Navire Archer, Cole, de Philadelphie.
Brick Swan, Harding, de Philadelphie.
Brick Henry, Merrit, de Kingston, J.
Goëlette Emperor, Nartigue, de Tampico.
Goëlette Thadeus, Hughes, de la Havane.
Bateau à vapeur Huron, Callvers, de Manchester.
Bateau à vapeur Chester, Price, de St.-Louis.
Bateau à vapeur North Alabama, Kelly, de Florence.
Bateau à vapeur Samson, Wallace, de Cincinnati.
Deux chalans d'Alabama. avec 600 balles coton.

MEMORANDA.

Parti du Hâvre pour ce port, 4 mars, le Vesper.
En charge au Hâvre pour ce port, le Wm. Badger, devant partir le 9 mars; le Warsaw, 15 do.
Arrivée d'ici a Nazaire, 2 mars, la Cecilia, Anguid.

LA société qui existait sous la raison de Blondeau, Révoile & Cie., est dissoute d'un commun accord, MM. Blondeau & Dayot, sont chargés de liquider les affaires de la dite société.
A. BLONDEAU
C. REVOILE,
B. ARNOUS,
Exécuteur Testamentaire de feu V. M. Pédrun.
29 avril—3

A. BLONDEAU & N. DAYOT, ayant formé une société sous la raison de Blondeau & Dayot, continueront les affaires de la maison Blondeau, Révoile & Cie., et tiennent leur magasin dans le même local, rue de Chartres, No. 49.
29 avril—3. A. BLONDEAU, N. DAYOT.

AVIS.—Le soussigné désirant cesser de pratiquer sa profession d'horloger, prie ceux pour qui il peut avoir des montres ou autres objets, d'avoir à venir les réclamer durant la quinzaine, époque à la quelle il doit quitter la maison qu'il occupe. Il offre à vendre à l'amiable, tous ses outils, ses montres, un régulateur, et généralement tout ce qui se trouve à son horlogerie. Après cette époque, il demeurera rue Moreau, No. 124, faubourg Marigny.
29 avril—3 DARAM.

EN débarquement du brick Manuelita, et à vendre par les soussignés, 1000 sacs café de la Havane.
ESTEVANELL & COURVAL,
27 av Nlle Levée, No. 6.

AVIS.—Mr. John Estevanel, de la maison Estevanell & Courval, étant décédé le 27 du courant, avis est donné par le présent que d'après les dernières volontés du défunt, les affaires de la maison Estevanell & Courval doivent être continuées jusqu'au terme de la société par le sieur Hypolite De Courval.
H. DE COURVAL.
29 avril J. A. RA[illegible], Exé. Test.

A LOUER—La partie supérieure de la maison rue St. Louis, No. 16, s'adresser à EVERITT,
21 av à la dite maison.

Théatre d'Orléans.

MARDI, 30 AVRIL 1833.
La 10me représentation des EXERCICES de la famille
RAVEL.
Le spectacle commencera par
La 1re. représentation de
UN DE PLUS,
Drame nouveau en trois époques, mêlé de chant, par MM. Paul de Kock et Dupeuty.

COSMORAMA.

Rue Royale, près de la pharmacie de M. Forestier.
SPECTACLE D'ILLUSION OU COSMORAMA VOYAGEUR.
Le Cosmorama est ouvert tous les jours, depuis 6 heures du soir jusqu'à 10. Les jours où le soleil paraît, et qu'il fait beau, il est visible toute la journée, depuis 10 heures du matin jusqu'au soir. l'entrée 4 escalins. 25 avril—1m

POUR TAMPICO,
La goëlette EMPEROR, capitaine Boylan, partira pour le susdit port samedi prochain, 4 mai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou aux soussignés.
29 avril—6 J. J. NARTIGUE & DESBOIS

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe CRESCENT, capitaine J. Rogers, a besoin 300 balles coton, pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à
27 av I. OGDEN et CO.

POUR BALTIMORE.
La goëlette fine voilière NEW-PACKET, capitaine Ramsdale, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou
HARRISON, BROWN et Co,
27 av rue Royale, No. 117.

POUR CHARLESTON.
La goël. fine voilière HURKARA, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
HARRISON, BROWN et CO,
25 av rue Royale, No. 117.

POUR TAMPICO.
La goël. ANNETTE, capitaine Hanna, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à J. DUPART,
25 av rue Royale, No. 100.

UNE maison d'éducation qui s'établit aux Opélousas, aurait besoin d'un instituteur français, de bonnes mœurs et bien recommandé. On exige seulement qu'il soit bon grammairien et arithméticien, et qu'il ait une belle main. S'adresser à MM. Miramond, O'Duhigg & Co. à la Nouvelle-Orléans. 26 avril—3fs

AU PUBLIC.
LE soussigné ayant été régulièrement nommé agent pour la vente des fameuses machines à laver de Queens, a l'honneur d'informer le public et particulièrement les capitaines de bateaux à vapeur, de navires, les personnes tenant pensions &c. &c. qu'il recevra des ordres pour une ou plusieurs de ces machines, à son bureau, rue du Maine, No. 28.
Les avantages de cette machine sont tels qu'il suffit de la voir en opération pour avoir le désir de les acheter—On peut voir la machine en opération rue de Chartres, No. 122.
On peut obtenir le droit d'en vendre dans différentes paroisses en s'adressant chez Everitt, rue du Maine, No. 28.
25 avril

A VENDRE.—[illegible] yards de pierres plates, s'adresser rue Ste. Anne, No. 86, à
JOSEPH M. FERNANDEZ.
De plus 30,000 Briques du Nord, pour carrelage.
24 avril

A LOUER.—Deux Maisons neuves, situées sur le chemin à coulisses, l'une d'elles convenant à une famille nombreuse, l'autre propre à y établir un café. On les vendra à bon marché.
S'adresser à l'encoignure des rues St. Louis et de la Levée, No. 65.
23 avril—3 Vve. KOKERNOT & Co.

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co.
23 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

A LOUER le 1er. mai, le magasin dans la rue Gravier, No. 24, s'adresser à
WILLIAM H. MORGAN,
24 avril rue du Camp, No. 30.

LYCÉE DE NEW-YORK.
Sous la direction de
M. CHARLES COUDERT,
A GREENWICH.
Huitième avenue, près la rivière du Nord et à deux milles de la ville de New-York.

DANS cet établissement fondé en 1826, par Charles COUDERT, se trouvent combinées les deux autres écoles françaises dont l'une était dirigée récemment par M. Peugnet, et l'autre par le Gén. Lallemand. Il est conduit sur les principes qui ont jusqu'ici été approuvés dans ces institutions.

Les langues anglaise, française et espagnole y seront enseignées comme partie de l'éducation générale, par des professeurs donnant les leçons dans leur langue natale, et les élèves s'exerceront constamment à les parler et les écrire.

Les langues grecque et latine seront enseignées par des professeurs compétents aux élèves qui désireront cette instruction.

Ces élèves y trouveront une grande facilité pour l'acquisition des langues modernes, en les comparant avec les anciennes si riches en littérature et si intimement liées avec les langues modernes qui en découlent.

Le cours d'étude à suivre dans le Lycée sera plus ou moins étendu selon le temps que l'élève aura l'intention d'y donner et les moyens dont il fera preuve. Le principal ne prétend ni n'espère que chaque élève sortira de l'institution avec une éducation parfaite et accomplie; mais il se flatte dans tous les cas de cultiver et d'améliorer leur intelligence et de poser une base sûre et solide à l'acquisition des connaissances plus étendues, il n'épargnera ni peines ni dépenses pour atteindre ce but.

Les principes de grammaire, de logique, de philosophie intellectuelle et morale, d'histoire, de mathématiques, d'astronomie, de botanique, de géologie, minéralogie, chimie, économie politique, tenue de livres et opérations commerciales en général formeront une partie du cours élémentaire, mais ceux qui désireront approfondir une branche particulière auront toute facilité de le faire; en dernier lieu l'attention des élèves sera dirigée plus particulièrement vers la littérature des nations dont ils étudieront la langue, et le principal espère pouvoir avec le temps former une classe capable de suivre avec plaisir et profit un cours de littérature ou belles lettres.

Le raisonnement sera le principe de la discipline et du mode d'enseignement de cette institution et il n'y sera infligé aucun châtiment corporel.

CONDITIONS.

Le logement, la nourriture, le blanchissage, la lecture, l'écriture, les langues anglaise, française et espagnole, un cours complet de mathématiques et de dessin linéaire, la géographie, l'histoire, la grammaire générale, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, la minéralogie, la physiologie et la tenue des livres.

Pour le cours ci-dessus le prix sera par an, payable par trimestre et d'avance		$300
Grec et latin	par quartier	10
Grec ou latin seul	"	7 50
Usage du lit	"	1 50
Papier, plumes etc.	"	1 50
Musique	"	25
Dessin	"	12
La danse / L'escrime,	chacun (non payable d'avance)	12
Equitation, du 1er. mai au 1er. octobre. do.		40

Les personnes qui désireront y inclure toutes les autres dépenses et avoir droit, pour une somme déterminée, à toutes les branches d'éducation enseignées dans l'établissement, l'usage des livres et instruments necessaires, y inclus le raccommodage des souliers et les brosses, peignes &c. feront un arrangement particulier.

Pour plus amples renseignemens s'adresser ici à M. *Jacques Toutant*, près la presse à coton d'en bas.
19 avril—1m.

AVIS.—Tous ceux qui doivent aux soussignés ou qui ont des réclamations contre eux, aussi tous ceux qui doivent à la succession de Mr. Bernard Duchamp, ou ont des réclamations contre elle sont priés de venir régler leurs comptes rue Toulouse No. 52, chez Messrs.
4 avril KENNEDY & DUCHAMP

$5 DE RECOMPENSE
POUR quiconque ramènera chez son maître, ou à la geole, la négresse nommée HELENE, âgée d'environ 24 ans, elle se loue à la journée depuis deux mois sans en être autorisée, et se tient particulièrement dans les fauxbourgs. BUNEL.
27 av—3fs chemin du Bayou, maison Clark.

A VENDRE par les soussignés, reçu par divers navires: Vin rouge de Bordeaux en barriques; Vin blanc de Graves, vieux en tierçons de 35 gallons; Vin blanc de Sauterne en tierçons de 30 gallons; Vin en caisses de 12 bouteilles, cru supérieur, vieux Vin en caisses de 12 bouteilles, vieux Margaux Médoc, do. de Pauillac, Médoc vieux; do. St. Estephen Médoc, do. Vin de Champagne en panniers de 12 bouteilles; Liqueurs fines aux larmes du général Foy, en caisses de 12 bouteilles; Anisette en paniers; Bouchons pour bouteilles, en sacs d'un millier, et cinq cents, 3 caisses de peignes de corne, à retaper, assortis; un moulin complet pour sucrerie, chaudières à sucre et gueules de fourneaux.
27 av J. B. & P. LABATUT.

$10 DE RECOMPENSE.
POUR quiconque arrêtera et conduira à la geôle, une mulâtresse appartenant à M. E. Goguet, nommée CAROLINE, âgée de 18 ans, bien connue en ville pour être coiffeuse, elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, on dit l'avoir vu au fauxbourg d'en haut où elle [illegible] passer pour libre sous le nom de Mlle. Caroline la [illegible].
Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous les peines de la loi. 19 av—1m.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.
JEUDI, 2 mai prochain, il sera vendu à 4 heures de l'après-midi, dans la maison de M. John Gartier, rue St. Pierre, entre Royale et Bourbon, une quantité de meubles, une harpe, un piano, et autres objets de ménage.
27 avril

PAR DUTILLET & DOMINGON.
IL sera vendu à la bourse Hewlett, le 25 mai prochain, à midi, une Terre située dans le faubourg Washington, à une mille et demi environ de cette ville, bornée d'un côté par la propriété de M. L. B. Macarty, et de l'autre par celle de Mr. Albert Piéeurs, elle se compose des habitations qui appartenaient à Mmes. David Olivier et Lombard. Les deux habitations seront divisées et vendues en lots de ville suivant un plan qui sera exposé à la dite bourse quelques jours avant la vente: c'est la seule terre qui reste à la proximité de cette ville: sa façade est celle qui offre le plus d'avantage pour le travail de ceux qui font le commerce des bois sur le fleuve.
Les termes de la vente: sont payable à 1, 2, 3 et 4 ans avec hypothèque et en billets dont le premier terme seulement sera endossé; les acheteurs se ont reçus à payer comptant sous l'escompte de sept pour cent par an.
29 avril—30

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu le vendredi, 3 mai prochain, à dix heures du matin, au magasin de Louis Gaily, rue St. Pierre, galons pour voitures, focs de soie à la hussarde, et une quantité d'autres objets dépendant de son magasin de sellerie. 27 av—6

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu lundi, 29 courant, à 4 heures de l'après-midi, le fond d'un cabaret, situé à l'encoignure des rues Royale et Dumaine No. 254. 25 av.

PAR J. LEVY & WHITING.
MARDI 7 mai, à la Bourse, il sera vendu 10 actions de la Compagnie d'Architectes de la Nouvelle-Orléans sur lesquelles $900 ont été payés.
Conditions: 4 mois. 27 av.

PAR H. J. DOMINGON.
LE lundi, 6 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu, par ordre de l'hon. Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans, et d'ordre de l'exécuteur testamentaire de la succession de feu Martin Fierdebras, dans le magasin qu'occupait le défunt, rue de la Levée, entre les rues St. Louis et Conti, une grande quantité de Souliers, Bottes, Brodequins, &c.
Conditions—Jusqu'à $100, comptant, $100 à $300, 90 jours, et plus de $300, 4 mois, en billets endossés à satisfaction. 27 av.

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu le jeudi, 2 mai prochain, à la Bourse, et à l'heure de midi, une terre d'un arpent de face au fleuve, sur 80 arpents de profondeur, dépendant de la ci-devant habitation H. St. Amand, au-dessous de cette ville; il y a sur cette terre une maison neuve de six appartements dont cinq à feu; une autre bâtisse de cinq appartements avec une galerie et un appentis à chaque pignon, et une autre bâtisse de 30 pieds, avec une galerie qui sera achevée le jour de la livraison, avec jardin en rapport et verger non en rapport.
Conditions: Payable à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. La propriété ne sera livrée qu'un mois après la vente. L'acte de vente devant O. de Armes, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 24 av—5 ps.

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu mercredi, 1er mai prochain, à midi, à la bourse Hewlett:
Sept terrains situés dans le faubourg Franklin dans les rues de la Promende, des Bons Enfans et d'Espagne, quatre desquels mesurent 30 pieds de face sur 100 de profondeur; les trois autres mesurent 30 pieds de face sur 120 p. de profondeur.
Aussi un autre terrain situé au nouveau faubourg Marigny rue champs Elysées, entre celles de la Vertue et Magistrat et dans l'ilet No. 97. mesurant 30 pieds de face sur 100 p. de profondeur, mesure française.
Egalement une négresse nommée Lety, âgée d'environ 32 ans, garantie des vices et maladies prévus par les lois; elle est un peu cuisinière et blanchisseuse et bon sujet.
Conditions—Les terrains aussi bien que l'esclave payables dans un an en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
25 avril

PAR H. J. DOMINGON.
LUNDI, 29 avril, il sera vendu au No. 93, rue du Camp, à 10 heures du matin, le fond d'un magasin de liquoriste, consistant en vin, de diverses espèces liqueurs etc. ainsi que les effets mobiliers.
Conditions, à la vente. 23 av.

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu lundi, 29 courant, à la Nouvelle-Bourse, 5 LOTS DE TERRE, contigus, situés dans le nouveau faubourg Marigny, ilet No. 57, numérotés 6, 7, 8, 9, et 10; chaque lot ayant 30 pieds de face sur 130 de profondeur, mesure française, No. 10 formant l'encoignure, a 130 pieds de profondeur, sur la rue de la Force. Le plan est exposé à la Bourse.
Conditions: 6 et 12 mois de terme, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez L. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 av—5

PAR T. MOSSY & HEWLETT & PEIRE.
IL sera vendu à la Bourse Hewlett, le 29 avril courant, à midi, 124 lots de terre, situés au faubourg Washington, quartier de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée, suivant le plan dressé par Jh. Pilié, voyer de la ville, et qui est à la susdite Bourse.
Savoir:
16 LOTS, mesurant chacun, 24 pieds de face à la rue de la presse, sur 104 pieds de profondeur.
14 LOTS, mesurant chacun 24 pieds 7 pouces de face à la même rue sur 104 pieds de profondeur.
10 LOTS, mesurant chacun, 25 pieds de face à la même rue sur 104 pieds de profondeur.
9 LOTS, mesurant chacun, 25 pieds 7 pouces de face à la même rue sur 104 pieds de profondeur.
10 LOTS, mesurant chacun, 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur 100 pieds de profondeur.
20 LOTS, mesurant chacun, 24 pieds de face à la rue de Craps, sur 100 pieds de profondeur.
20 LOTS, mesurant chacun, 24 pieds de face à la rue d'Amour, sur 100 pieds de profondeur.
20 LOTS, mesurant chacun, 24 pieds de face à la promenade des Bons Enfans, sur 100 pieds de profondeur.
5 LOTS, mesurant chacun, 24 pieds de face à la rue Moralès, sur 100 pieds de profondeur.
Ces Terrains jouissent de l'avantage d'être placés dans un quartier qui marche rapidement à une grande prospérité, et dont la salubrité de l'air a toujours été appréciée, leur proximité du port, de la presse à coton à vapeur de la Levée, des belles maisons à 3 étages que la compagnie des architectes fait élever, de la papeterie, et du chemin à coulisses projeté dans la rue de la presse, joints à l'accroissement étonnant de la population dans cette partie de la citée où des améliorations importantes se font journellement, offrent à ceux qui s'en rendront acquéreurs une perspective brillante, et un moyen certain d'augmenter leurs capitaux.
Conditions: payables à 1, 2 et 3 ans, le premier terme en un billet endossé à satisfaction, et les autres sans endossement, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement et le privilège d'escompter les dits termes à raison de 6 pour cent l'an. Les actions de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée payées en plein, seront reçues comme du comptant, bonification d'escompte également de 6 pour cent. Les frais de vente, qui seront passés par T. Seghers, not. public, aussi les frais d'arpentage, seront à la charge des acquéreurs. 29 av—3

AVIS AU PUBLIC.—Par suite de la perte d'une malle, le soussigné ayant accusé le sieur Manuel Ravène de l'avoir soustrait, et ayant eu le certificat de s'être trompé, il croit de son devoir de déclarer au public qu'il a au contraire une bonne opinion du dit sieur Ravène et que ce n'a été qu'un mouvement d'emportement qui l'a porté à lui dire des choses qu'il ne méritait pas.
Signé ETIENNE DOULET.
29 avril—1 fs

AVIS.—Le soussigné, entrepreneur des tombes pour la fabrique de l'église paroissiale de cette ville, a l'honneur d'informer le public qu'il a construit des tombes particulières, de la plus grande solidité, et faites avec soin, qu'il offre à vendre à des prix très-modérés. Il se chargera en outre de la construction des tombes particulières et les exécutera avec tous les soins et toute la diligence possibles, également à des prix raisonnables. Comme aussi, de faire l'ouverture des tombes ou des fours du cimetière, pour la somme de sept piastres; en outre les réparations à y faire.
On le trouvera presque toujours au cimetière neuf, ou à son domicile, rue St. Pierre, No. 123, entre Bourbon et Dauphine. En son absence, on pourra s'adresser à son voisin M. François Xavier, No. 121.
26 avril—3fs J. H. GOGUET.

ARDOISES A VENDRE.—2,300 Ardoises de dites de Duchesse, 9600 dito petites, 1500 dito petites comtesses, en déchargement de Wm. Shank, et en vente chez
24 avril THEOD. NICOLET & Co.

70 TONNEAUX [illegible] de Campêche, de qualité supérieure, [illegible] en face de la rue St. Louis, à vendre par
[illegible]RISON, BROWN & CO,
25 av rue Royale, No. 117.

LES soussignés viennent de recevoir des Natchitoches [illegible] de TABAC, en carottes de premier choix, chaque [illegible] contient 6 carottes de 10 livres, ou 12 carottes de 5 livres. Ils vendront le [illegible] de tabac en totalité ou par caisse, aux [illegible].
[illegible]BAND & LEGENDRE.

LE président et les directeurs du Chemin-à-coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton donnent par le présent notice, qu'en conformité de la 5me. section de leur acte d'incorporation les livres de souscription seront ouverts de nouveau, le mercredi 24 de ce mois, au bureau de la Compagnie de Banque du Canal à la Nouvelle-Orléans, (jusqu'à nouvel avis) et resteront ouverts depuis midi jusqu'à 2 heures de l'après-midi, durant l'espace de soixante jours. [illegible]

LUNDI, 29 courant, aura lieu l'élection d'un Secrétaire par le Président et les Directeurs de la Compagnie du Chemin-à-coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton. Les offres seront reçues par écrit adressées au président, au bureau de la Compagnie d'Architectes de la Louisiane, encoignure des rues du Camp et des Commu[illegible]. 21 avril—8